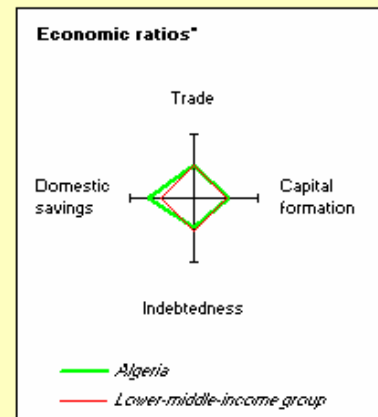
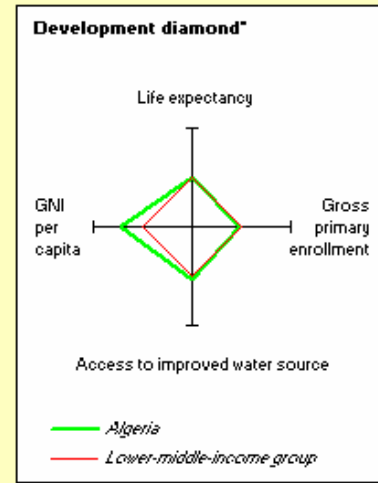


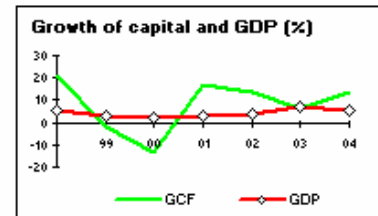
Algeria at a glance

8/31/05

	Algeria	M. East & North Africa	Lower-middle-income		
POVERTY and SOCIAL					
2004					
Population, mid-year (millions)	32.4	294	2,430		
GNI per capita (Atlas method, US\$)	2,260	2,000	1,580		
GNI (Atlas method, US\$ billions)	73.3	589	3,847		
Average annual growth, 1998-04					
Population (%)	1.5	1.8	1.0		
Labor force (%)	3.6	-1.3	0.7		
Most recent estimate (latest year available, 1998-04)					
Poverty (% of population below national poverty line)	12		
Urban population (% of total population)	59	56	49		
Life expectancy at birth (years)	71	68	70		
Infant mortality (per 1,000 live births)	35	45	33		
Child malnutrition (% of children under 5)	6	..	11		
Access to an improved water source (% of population)	87	88	81		
Literacy (% of population age 15+)	69	69	90		
Gross primary enrollment (% of school-age population)	109	100	114		
Male	113	104	115		
Female	104	94	113		
KEY ECONOMIC RATIOS and LONG-TERM TRENDS					
	1984	1994	2003	2004	
GDP (US\$ billions)	53.7	42.5	68.0	84.7	
Gross capital formation/GDP	35.2	30.1	30.5	32.5	
Exports of goods and services/GDP	25.7	22.5	38.3	40.2	
Gross domestic savings/GDP	33.4	26.6	44.9	47.0	
Gross national savings/GDP	31.2	25.8	43.5	45.6	
Current account balance/GDP	0.1	-4.3	13.0	13.1	
Interest payments/GDP	2.8	3.7	1.6	1.2	
Total debt/GDP	29.6	71.1	34.7	26.0	
Total debt service/exports	36.8	52.8	16.1	16.4	
Present value of debt/GDP	33.4	..	
Present value of debt/exports	84.9	..	
	1984-94	1994-04	2003	2004	2004-08
<i>(average annual growth)</i>					
GDP	0.5	3.6	6.8	5.2	4.7
GDP per capita	-2.0	2.0	5.1	3.4	3.1
Exports of goods and services	2.3	4.8	8.6	3.4	3.6



	1984	1994	2003	2004
STRUCTURE of the ECONOMY				
<i>(% of GDP)</i>				
Agriculture	7.5	10.1	10.5	9.8
Industry	55.8	49.0	54.8	56.6
Manufacturing	13.8	12.4	7.1	6.5
Services	36.7	41.0	34.7	33.6
Household final consumption expenditure	50.6	55.6	40.4	38.5
General gov't final consumption expenditure	16.0	17.9	14.8	14.5
Imports of goods and services	27.5	26.1	23.9	25.8
	1984-94	1994-04	2003	2004
<i>(average annual growth)</i>				
Agriculture	4.1	4.8	17.0	2.1
Industry	0.3	3.5	6.7	4.4
Manufacturing	-0.9	-0.6	1.2	3.1
Services	0.9	3.6	4.2	6.7
Household final consumption expenditure	-0.8	2.2	3.9	5.8
General gov't final consumption expenditure	1.1	2.9	2.8	4.5
Gross capital formation	-4.7	3.9	6.3	13.3
Imports of goods and services	-6.4	3.0	1.6	13.3

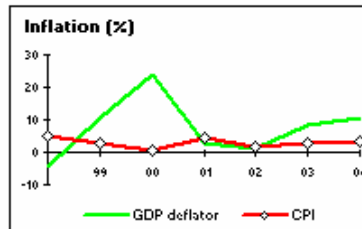


Note: 2004 data are preliminary estimates.

* The diamonds show four key indicators in the country (in bold) compared with its income-group average. If data are missing, the diamond will be incomplete.

PRICES and GOVERNMENT FINANCE

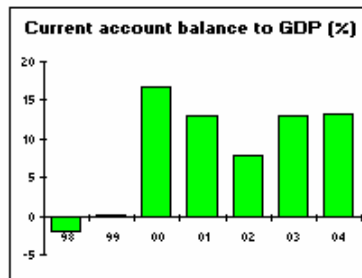
	1984	1994	2003	2004
Domestic prices (% change)				
Consumer prices	8.0	29.1	2.6	3.6
Implicit GDP deflator	8.4	29.1	8.5	10.4
Government finance (% of GDP, includes current grants)				
Current revenue	37.0	29.1	37.0	36.2
Current budget balance	17.5	6.0	14.3	17.2
Overall surplus/deficit	-8.8	-4.4	4.6	7.4

**TRADE**

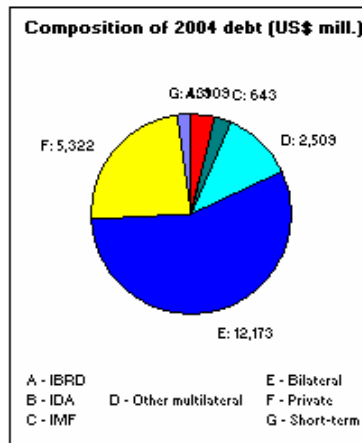
	1984	1994	2003	2004
<i>(US\$ millions)</i>				
Total exports (fob)	12,793	8,892	24,460	32,220
Crude oil	3,050	1,978	7,720	12,560
Condensate	3,321	2,188	3,571	4,878
Manufactures	93	309	514	677
Total imports (cif)	10,875	9,862	13,008	14,965
Food	1,757	2,206	2,598	3,068
Fuel and energy	211	150	112	135
Capital goods	3,129	2,118	4,822	5,612
Export price index (2000=100)	112	61	102	128
Import price index (2000=100)	62	105	108	102
Terms of trade (2000=100)	181	58	95	126

**BALANCE of PAYMENTS**

	1984	1994	2003	2004
<i>(US\$ millions)</i>				
Exports of goods and services	13,447	9,585	26,030	34,070
Imports of goods and services	12,179	11,084	16,240	21,810
Resource balance	1,268	-1,499	9,790	12,260
Net income	-1,337	-1,735	-2,700	-3,600
Net current transfers	142	1,395	1,750	2,460
Current account balance	74	-1,839	8,840	11,120
Financing items (net)	-410	2,960	-1,370	-1,870
Changes in net reserves	336	-1,122	-7,470	-9,250
Memo:-				
Reserves including gold (US\$ millions)	1,656	2,959	33,190	43,488
Conversion rate (L/EC, local/US\$)	5.0	35.1	77.4	72.1

**EXTERNAL DEBT and RESOURCE FLOWS**

	1984	1994	2003	2004
<i>(US\$ millions)</i>				
Total debt outstanding and disbursed	15,892	30,233	23,573	21,987
IBRD	284	1,709	1,056	909
IDA	0	0	0	0
Total debt service	5,117	5,117	4,312	5,754
IBRD	64	327	286	249
IDA	0	0	0	0
Composition of net resource flows				
Official grants	17	67	71	..
Official creditors	170	864	-909	-1,915
Private creditors	614	568	44	-471
Foreign direct investment (net inflows)	1	0	634	620
Portfolio equity (net inflows)	0	0	0	0
World Bank program				
Commitments	418	191	95	0
Disbursements	70	300	50	40
Principal repayments	40	208	202	189
Net flows	30	92	-152	-149
Interest payments	24	119	85	60
Net transfers	6	-27	-237	-209





Profil migratoire

Migration légale

L'Algérie est un pays de transit et d'origine de migration vers l'Europe pour des raisons sociales et économiques. Le nombre d'Algériens en Europe (estimé à 1,2 millions en 1998 dont 1,1 millions en France) a enregistré une évolution sensible en ce qui concerne ses effectifs, sa structure démographique et ses caractéristiques socioprofessionnelles. Il existe une féminisation et un rajeunissement progressif suite aux regroupements familiaux et aux mariages contractés dans les pays d'immigration. La communauté algérienne en France est ainsi constituée de 42 % de femmes. Selon les statistiques bancaires, les sommes versées par la communauté algérienne de France vers leur pays d'origine avoisineraient 2,5 milliards d'euros par an mais moins de 10% de ces sommes transitent par les circuits officiels.

Même si les Algériens restent très intéressés par les possibilités de migration légale, il n'existe à ce jour pas d'accords bilatéraux avec les pays européens en vue d'une migration organisée pour des raisons économiques (formule de quotas). Les derniers en date (France-Algérie) ont été annulés en 1974.

La facilitation de la délivrance de visas en faveur de certains ressortissants algériens (pour tourisme, étude ou affaires) est une « priorité nationale » pour l'Algérie. Tout le discours autour de la ratification de l'accord d'association a été présentée par le Gouvernement algérien comme un ancrage stratégique à l'UE face à une opinion publique extrêmement sensible aux possibilités de migration légale vers l'Europe et la facilitation de l'obtention de visas pour certaines catégories de personnes (étudiants, chercheurs, hommes d'affaires, diplomates).

Migration illégale

La situation relative aux flux migratoires en provenance de l'Algérie ne suscite pas de préoccupation particulière en termes humanitaires. La majorité des migrants illégaux algériens entrent sur le territoire de l'Union munis de visas régulièrement délivrés et « s'établissent » ensuite après expiration de la date de validité.

La migration irrégulière des étrangers transitant via l'Algérie est loin d'être un phénomène massif, mais sa dimension sociale en fait un problème majeur pour l'Algérie. Les cas les plus fréquents d'entrée irrégulière sur le territoire algérien sont aux frontières du Mali et du Niger, dans le Sahara. Cette région connaît des mouvements de population liés à l'économie des populations nomades et la circulation y est plus ou moins libre. Elle constitue un lieu de passage privilégié pour les migrants subsahariens travaillant dans le Sud, notamment à Tamanrasset.

Néanmoins, comme les autres pays du Maghreb, les cas récents d'immigration irrégulière révèlent un nouveau mouvement vers les régions du Nord avec l'objectif d'atteindre l'Europe. Cette migration de transit n'est pas aisément mesurable et des réseaux de contrebande se sont installés dans les régions frontalières. La gendarmerie nationale et la police des frontières sont chargées de contrôler le flux des migrants clandestins. Bien qu'ils enregistrent des résultats tangibles, le contrôle des personnes est rendu très difficile en raison de l'insuffisance de moyens

techniques spécialisés et de l'immensité de la frontière (15000 km), auxquelles s'ajoutent les failles de la frontière entre l'Algérie et le Maroc. Même si le dispositif de contrôle de frontières et de lutte contre l'immigration illégale s'est renforcé ces dernières années, on ne peut parler d'une véritable politique de prévention de l'immigration clandestine au stade actuel. Aucun dispositif juridique n'a été récemment adopté et la gestion des migrants clandestins relève principalement des ONG et de la mission de l'OIM, récemment accréditée en Algérie.

En matière d'asile et de réfugiés, la législation est encore incomplète au regard des conventions internationales. La gestion des centres de réfugiés relève quant à elle du HCR.

Au niveau bilatéral, la coopération en matière de gestion des migrations a couvert aussi bien les pays directement touchés par les flux d'immigration clandestine (France, Espagne, Italie) que les autres pays d'installation de migrants algériens (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique). La coopération prévoit un soutien technique à la police algérienne et à la gendarmerie nationale en matière de formation et d'équipement, et de l'échange d'information. Elle couvre également un volet juridique pour former et préparer les magistrats algériens à traiter des affaires relatives à l'immigration illégale. Des objectifs similaires sont recherchés dans le programme actuel de coopération MEDA « Police II ».

Tout en étant coopérative, l'Algérie s'est montrée hostile au projet de certains EM d'ouvrir des centres de transit sur le sol algérien, considérant que ce projet présente des insuffisances sur le plan humain.

Coopération

L'Accord d'association EU-Algérie, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005, prévoit une coopération renforcée dans le domaine de la migration. Sur cette base, un groupe de travail « justice et affaires intérieures » devrait se réunir au début du second semestre 2006 avant d'être formalisé comme « sous-comité d'association ». Ce groupe de travail permettra d'identifier les priorités réciproques : pour la Commission, il devient urgent d'ouvrir rapidement les négociations sur un accord de réadmission avec l'Algérie ; les Algériens sont disposés à entamer ces négociations à condition que la question des visas puisse être abordée. Pour reprendre le propos du Ministre Bedjaoui tenu lors du premier Conseil d'association (16 mai) : « *La question de la réadmission ne peut être dissociée de la question de la délivrance des visas* ». Toute initiative en ce sens devra s'inscrire dans un cadre équilibré avec des avantages comparatifs clairement perceptibles et crédibles pour le partenaire algérien.

Algérie – Plan d’Action de mise en œuvre de l’AA



SCAN Annexe 4.pdf

La politique de réconciliation nationale du président

Le président Bouteflika met en place une politique de paix civile en deux temps.

D'une part, la concorde civile (paix amnistiante aux terroristes repentis) adoptée au début de son mandat en 1999 et qui a permis à 7000 terroristes de déposer les armes.

D'autre part, la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui a été adoptée par référendum en septembre dernier va plus loin. Ce texte accorde une amnistie générale pour les terroristes qu'ils soient dans les prisons ou encore dans les maquis. Ces derniers ont 6 mois pour se rendre. Par ailleurs, il est prévu l'indemnisation ou la réintégration dans leur poste des terroristes repentis ainsi que le paiement d'une pension aux familles indigentes qui perdu un proche tué ou disparu dans cette guerre civile.

Les textes d'application de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée en septembre 2005 sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Ils se traduisent entre autres par la libération de plus de 2200 personnes arrêtées du fait de terrorisme ainsi que de remise ou commutation de peines pour 800 autres. L'indemnisation ou la réintégration dans leur poste des terroristes repentis, le paiement d'une pension aux familles indigentes qui perdu un proche tué ou disparu dans cette guerre civile. Les terroristes encore dans les maquis ont 6 mois pour se rendre (date limite 28 août 2006) et bénéficier des ces mesures. Parmi ces mesures, les services de sécurité bénéficient d'une protection pour la période 1991-2000, ainsi « toute action contre les éléments des forces de sécurité est déclarée irrecevable ». Enfin, sous peine de poursuite, seront sanctionnés « les écrits, les déclarations, actes exploitant les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions ». Des organisations de défense des droits de l'homme, Amnesty international, international human rights watch, la Fédération internationale des droits de l'homme ont publié une déclaration où elles considèrent que ces textes consacrent « l'impunité pour des crimes concernant le droit international » et dénoncent « le musellement de l'opinion » en interdisant de s'exprimer sur « la tragédie nationale ».

Objectifs du Millénaire pour le développement Récapitulatif des progrès réalisés par l'Algérie

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

	1990	2000
Proportion du revenu ou de la consommation des 20 % les plus pauvres	6,5	7,0
Prévalence de la malnutrition chez les enfants (% d'enfants de moins de 5 ans)	9,2	6,0
Population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	3,6	5,7

Les indicateurs de pauvreté sont dérivés de l'Enquête sur le budget des ménages de 1988 et 1995. Le Gouvernement est actuellement en train de préparer des estimations de la pauvreté basées sur l'Enquête de 2000 auprès des ménages. Pour atteindre la cible des ODM en matière de pauvreté, la consommation par habitant devrait augmenter de 2,5% par an au cours des cinq prochaines années. La pauvreté ayant augmenté au cours des périodes de comparaison, l'amélioration donnée relative à la malnutrition chez les enfants (OMS) doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

	1990	2000
Taux net de scolarisation dans le primaire (% de la cohorte d'âge pertinente)	92,9	„
Proportion d'écoliers achevant la cinquième année (%)	94,3	„
Taux d'alphabétisation des jeunes (% 15-24 ans)	77,6	90,0

L'Algérie est proche de réaliser cet objectif.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

	1990	2000
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	79,6	93,5*
Taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes (% 15 à 24 ans)	79,2	90,0
Pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole (%)	12,3	„
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	3,2	6,2
	(1985-96)	(2002)

L'Algérie a réalisé d'importants progrès au niveau de l'enseignement primaire et secondaire pour combler l'écart entre les sexes, même si les disparités entre le milieu rural et urbain persistent. La réalisation des cibles des ODM pour ce qui est de la participation politique et économique hors agriculture relèvera du défi.

* Source : Statistiques du Ministère de l'Education

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

	1990	2000
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	69,0	50,0
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	46,0	33,3
Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole (% d'enfants de moins d'un an)	83,0	80

Sur la base de l'évolution des données au cours de la dernière décennie, il semble peu probable que l'Algérie atteindra la cible des ODM de réduction de la mortalité des enfants (et de la mortalité infantile) de deux tiers d'ici à 2015. En outre, bien que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ait régulièrement mais lentement diminué au cours des années, l'écart entre le milieu urbain et rural persiste, ce qui indique qu'en plus des efforts

accrus pour réduire le taux global de la mortalité des enfants, d'importantes initiatives seront également nécessaires pour réduire ces disparités. Les estimations des vaccinations contre la rougeole au cours des quatre années antérieures à 2000 ont situé les taux de couverture à ou au dessus de 90% ce qui indique que l'Algérie a la capacité d'atteindre l'objectif de 90 % d'ici à 2015, mais les fluctuations confirment que cette capacité est fragile et que le progrès régulier est incertain.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

	1990	2000
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	160*	150,0
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	77,0	92

Compte tenu de l'absence de données tendanciennes comparables sur la mortalité maternelle en Algérie, il est difficile d'évaluer les tendances actuelles et futures. Il semble peu probable que l'Algérie atteigne l'ODM de réduction de la mortalité de deux tiers d'ici à 2015.

*Les données 1990 sont dérivées des Statistiques révisées de la mortalité maternelle de 1990 de l'OMS. Les données disponibles des WDI indiquées ici pour 2000 sont pour 1995.

Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Le taux de prévalence du VIH est actuellement relativement faible mais l'Algérie ne dispose pas d'un bon système de surveillance de sorte que la prévalence peut être sous-estimée.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

	1990	2000
Proportion de zones forestières (% de la superficie totale des terres)	0,8	0,9
Superficie des terres protégées (% de la superficie totale des terres)	„	2,5
Energie consommée par unité de PIB (PPA \$ par kg d'équivalent pétrole)	4,8	5,4
Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	3,2	3,6
Accès à une source d'eau meilleure (% de la population)	„	94,0
Accès à un meilleur système d'assainissement (% de la population)	„	73,0

L'Algérie a fait d'importants progrès au cours des dernières années au niveau de sa capacité de gestion environnementale. Des institutions spécialisées ont été établies ou renforcées au niveau national et local. La prochaine étape consiste à améliorer l'application et la conformité bénévole aux procédures.

Source : Base de données des Indicateurs du développement dans le monde (World Development Indicators), avril 2002 (à l'exception des données sur les femmes au parlement – Source : Statistiques de la Banque africaine de développement et Union parlementaire internationale (International Parliamentary Union – IPU))

AMELIORER L'EFFICACITE DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE BASE

L'accès aux services de base et à un **système judiciaire** efficace sont essentiels pour créer des emplois et assurer la croissance requise pour réduire la pauvreté et veiller à ce que les plus vulnérables et les moins nantis, notamment les femmes, participent à la croissance et en bénéficient.

Depuis l'indépendance acquise en 1962, l'Algérie s'est efforcée d'améliorer les conditions de vie de la population en consentant d'importants investissements pour le **développement humain, la création d'emplois publics, et la mise en oeuvre de vastes programmes de protection sociale**. Avec des taux de croissance de plus de 6 pour cent par an et la flambée des recettes pétrolières au milieu des années 70, et au début des années 80, l'Algérie a fortement investi dans le développement du capital humain, avec des dépenses moyennes d'éducation et de santé de l'ordre de 10 pour cent du PIB. L'accès aux services sociaux de base s'est rapidement développé et les indicateurs sociaux se sont nettement améliorés. Mais la chute des prix pétroliers a entraîné une contraction budgétaire qui a affecté les secteurs sociaux. La réduction dans les dépenses n'a pas été accompagnée d'une plus grande efficacité technique ou d'une meilleure prestation de services. Des réformes visant à améliorer l'efficacité de ces secteurs sont fondamentalement nécessaires pour préserver et accroître les gains enregistrés à ce jour et pour que l'Algérie puisse atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire.

La hausse de la demande et les contraintes budgétaires ont mis en lumière les faiblesses du **système d'éducation**. On constate d'importantes inefficacités dans l'affectation des ressources. La majorité du budget sert à payer les salaires, au détriment des équipements et des infrastructures. En conséquence, la qualité de l'enseignement s'est détériorée et l'efficacité interne du système a été affectée (seuls 12 pour cent des élèves qui entrent dans l'enseignement primaire obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur). De plus, les inégalités régionales en termes d'accès et de résultats risquent d'augmenter et les subventions publiques sont insuffisamment ciblées. Le problème est plus marqué dans le cas de l'enseignement supérieur où l'Etat prend en charge 90 pour cent des dépenses. Cela s'est traduit par une offre excédentaire de diplômés, qui souvent ne possèdent pas les qualifications adaptées au marché du travail, et qui risquent ainsi d'avoir de grandes difficultés trouver un emploi. Le système de la formation professionnelle est coûteux et ne répond pas aux besoins actuels de l'économie. Il est axé sur la formation de base des élèves qui abandonnent le cycle de l'enseignement fondamental ou secondaire (60 pour cent des élèves). En l'absence de concurrence entre les centres de formation, la qualité est affectée et les programmes ne répondent plus aux besoins de la nouvelle économie de marché.

L'Algérie possède de nombreux atouts qui lui permettraient d'atteindre un bon nombre des objectifs du Développement du Millénaire dans le secteur de l'éducation. Le taux d'alphabétisation parmi la cohorte d'âge des 15 à 24 ans est de plus de 90 pour cent, et la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire est quasi universelle. En corrigeant les faiblesses de nature institutionnelle ou dans l'allocation des ressources, décrites ci-dessus, la capacité du système éducatif pourra être améliorée et permettra de faire face aux besoins pédagogiques des nouvelles générations d'Algériens qui n'ont toujours pu avoir un accès à un

enseignement fondamental adéquat. De même, en améliorant ses services dans les zones rurales, le système éducatif contribuera à réduire les écarts et inégalités entre jeunes algériens, et en particulier, ceux qui affectent les filles.

L'Algérie a déployé des efforts considérables pour garantir l'accès aux **services de santé** à la population. En conséquence, les indicateurs de santé se sont fortement améliorés. Des réformes s'imposent toutefois pour améliorer l'efficacité, la rentabilité, et la qualité de la prestation des services dans le secteur de la santé. Une rapide transition démographique ne fera qu'accroître les besoins financiers. Le pays doit relever le double défi de remédier à la prévalence accrue des maladies chroniques (et coûteuses à traiter), tout en étant toujours confronté à des maladies infectieuses répandues. La prévalence de l'arrêt de croissance chez les enfants âgés de moins de cinq ans est toujours importante (18 pour cent). Les services préventifs disponibles pour diagnostiquer et lutter contre les maladies qui affectent principalement les femmes sont encore insuffisants. Les faiblesses du système, si elles persistaient, pourraient entraîner une perte des gains enregistrés à ce jour pour la réalisation des Objectifs du Développement du Millénaire; particulièrement ceux concernant la mortalité infantile et maternelle, ainsi que la malnutrition.

L'Algérie a développé un vaste mais complexe programme de **protection sociale**. Le système de protection sociale, principalement géré par l'Etat, coûte environ 9 pour cent du PIB et touche environ 30 pour cent de la population. Il combine trois types de mécanismes: (i) des programmes actifs et passifs d'emploi; (ii) l'assurance maladie, vieillesse, et chômage; et (iii) les programmes d'assistance sociale (notamment les indemnités familiales et les transferts en espèces ciblés aux groupes vulnérables). Les résultats du système sont mitigés. En général, les politiques actives d'emploi telles que la formation et les subventions salariales ont tenté de se substituer à des réformes structurelles visant à minimiser les rigidités du marché du travail et encourager la croissance; les résultats atteints n'ont toujours été la hauteur des attentes. Le système de garantie des prix à la production agricole (céréales), qui se traduit par des octrois de subventions, a également été utilisé en tant qu'instrument de protection sociale, ce qui, comme dans toute autre économie, introduit des distorsions sur les marchés agricoles. En termes de programmes d'assistance sociale, l'une des principales difficultés rencontrées a été de cibler correctement les populations visées et d'évaluer pleinement les résultats atteints.

Les **systèmes d'assurance** (santé, vieillesse et chômage) ne peuvent perdurer dans les conditions actuelles et seule une minorité de travailleurs de l'économie formelle en bénéficie. A environ 36 pour cent de la masse salariale brute, les taux de cotisation à la sécurité sociale (pour les assurances retraite, maladie et chômage) sont relativement élevés. Toutefois la viabilité financière du système de l'assurance est menacée par une stagnation de l'assiette des cotisations, conséquence de la situation actuelle du marché de l'emploi, de la hausse importante dans les retraites minimales, et de l'escalade des coûts des soins de santé. En dépit de la démographie favorable de l'Algérie, dans le cadre de sa structure actuelle, le régime des retraites pourrait accumuler des engagements non capitalisés à hauteur d'environ 6 pour cent du PIB d'ici 2008. Ceci constitue une menace pour la pérennité budgétaire.

Accès aux services urbains. La croissance démographique et l'urbanisation rapide ont exacerbé les pénuries aiguës dans les services urbains. Les terrains viabilisés pour le logement en milieu urbain sont rares. De nombreux bidonvilles entourent les grandes villes, ce qui a eu pour conséquence une surutilisation de l'environnement urbain et une vulnérabilité matérielle accrue des villes aux catastrophes naturelles. Les principales réformes stratégiques qui contribueraient à

matérialiser les objectifs du pays dans le secteur consisteraient à: (i) restructurer le programme de subventions afin qu'il atteigne la population cible et qu'il améliore l'équité; (ii) améliorer la gestion des terrains urbains afin d'éliminer les contraintes de l'offre et de libéraliser l'aménagement des terrains; (iii) développer une politique communautaire du logement abordable afin de mieux répondre à la demande existante et d'empêcher la prolifération des bidonvilles grâce à un meilleur accès au logement pour les pauvres, y compris les femmes chefs de ménage; (iv) améliorer l'accès au financement du logement, particulièrement important pour la classe moyenne en quête d'un logement ; et (v) améliorer les qualifications et compétences de la main d'œuvre dans le secteur de la construction par le biais de l'application de codes de construction appropriés et du développement de la formation professionnelle, ce qui permettra de relever le niveau de la productivité, de réduire les coûts, d'améliorer la qualité et de créer des emplois. Le désengagement de l'Etat des activités opérationnelles du secteur est un élément essentiel des stratégies à poursuivre.

Les services urbains de l'eau et de l'assainissement sont également en crise. Malgré un taux élevé de raccordement au réseau sous conduite (environ 90 pour cent de la population urbaine) la qualité du service de l'alimentation urbaine en eau est très faible. Les autorités algériennes ont identifié la combinaison de facteurs à l'origine d'une telle situation: problèmes institutionnels, financiers et de gestion aboutissant à une faible performance du service, retards dans l'achèvement des barrages et aqueducs de transfert et sécheresse persistante. Les tarifs de l'eau sont bas et n'ont pas augmenté depuis 1998. L'eau est fournie aux ménages à un prix moyen de 15-20 DA/m³, mais ce tarif moyen ne couvre pas tous les coûts d'exploitation et d'entretien; la population non desservie par le réseau public d'alimentation en eau courante paie souvent jusqu'à 600 DA/m³. En conséquence, l'eau est largement rationnée sur l'ensemble du territoire algérien (4-6 heures/jour pour trois jours/semaine, par exemple, en 2002). Les pertes (physiques et commerciales) sont estimées à environ 50 pour cent. 42. Le taux de raccordement au réseau d'assainissement est également élevé en Algérie (environ 80 pour cent) mais, comme l'ont souligné les autorités algériennes, la qualité du service demeure faible avec de nombreuses conduites obstruées ou trop petites par rapport aux besoins de la population. En outre, la plupart des 49 stations d'épuration des eaux usées du pays ne sont pas opérationnelles. Les eaux usées collectées sont principalement déversées sans traitement adéquat dans les vallées et dans la mer, ce qui pose de très graves dangers pour la santé publique.

Remédier aux pénuries de **logement et d'eau** sera essentiel à la croissance et à la réduction de la pauvreté et fait partie des objectifs prioritaires du gouvernement algérien pour atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire. La classe moyenne et les pauvres sont les plus affectés par ces pénuries. Ces derniers vivent dans des logements précaires et surpeuplés. De même ils n'ont pas l'infrastructure ou la capacité financière à investir dans des citernes que l'on voit sur les toits de pratiquement la totalité des maisons et immeubles occupés par des populations plus aisées. Les enfants et les femmes, en particulier, consacrent une grande partie de leur temps à aller chercher de l'eau. La situation en matière d'eau potable est encore pire en milieu rural. L'absence d'eau salubre pose des risques de santé et les problèmes de rareté et d'entreposage imposent de lourds fardeaux aux femmes rurales qui doivent parcourir de longues distances pour aller puiser de l'eau. Le développement du marché du logement, par exemple, contribuera à créer des emplois pour la main-d'œuvre non qualifiée (principalement pauvre), à renforcer la formation professionnelle pour la main-d'œuvre qualifiée, à alimenter la croissance, et à améliorer les conditions de vie tout en garantissant le soutien aux réformes structurelles requises pour appuyer

la transition en faveur d'une économie induite par les forces du marché, seule source de croissance durable et de création d'emplois.

(source : Banque mondiale)

Algeria

Country Environment Profile

1) State of the environment

The key environment issues in Algeria relate to air quality, water resource management and water quality, waste management, nature protection, coastal and marine pollution and desertification.

In urban areas, emissions from transport are the main threat to **air quality**. Ageing industrial plants are the other main source of emissions. Moreover, many small-scale factories and the regular burning of domestic waste in an uncontrolled manner, contribute to air pollution.

As regards **water quality**, Algeria is a water scarce country. Estimates suggest that by 2025 there will be water shortage if adequate measures to develop infrastructure and improve water management are not taken. Irrigation is the primary water consumer (55% of water usage in 2002). There have been improvements in drinking water connection, but network losses are high. Water quality is affected by untreated municipal wastewater, industrial discharges and nitrates from agriculture. Water treatment capacities of industrial discharges are limited. There is a large number of water treatment plants but most of them are not operational. A programme is underway to improve the situation, in particular in rural areas.

With regard to **waste management**, the prevention, collection, treatment, recovery and final disposal of waste constitutes a challenge. Municipalities are responsible for collecting municipal waste but most of it is discharged to a large number of open dumps.

With regard to **nature protection**, deforestation, pollution, and expanding urbanisation are putting pressures on biodiversity. Flora is varied, but habitat degradation has led to a decline in the bird population and many rare species are threatened. There are gaps in scientific data for many species that prevents establishing a clear picture of the situation. Coastal habitats are under particular threat.

With regard to **coastal and marine pollution**, the quality of coastal waters is affected by urbanization and industries situated along the coast but also by the oil that is regularly charged in Algerian ports. Regular traffic of a large number of tankers in the coastal waters of Algeria puts pressures on the marine environment. Integrated coastal zone management is a challenge, but steps are being taken to improve the situation, including with the establishment of a development and management scheme for the coast. Some limited work has taken place for the preservation of the natural park of El Kala.

With regard to **land use**, a large part of Algeria is covered by the desert of Sahara, and desertification is a challenge. Soil quality has deteriorated due to overgrazing and poor farming practices. Excessive irrigation and poor maintenance of drainage systems has led to excessive salinity.

As regards **industrial pollution**, most industries are located near the coast, where nearly half of the population lives (1.8% of the total surface area). Industrial activities include cement factories, manufacturing of plaster and lime, oil refineries and phosphate mining.

A key **trans-boundary environment issue** affecting Algeria is the shared use and protection of the Mediterranean Sea.

As regards **global environment issues** and climate change in particular, Algeria acceded to the Kyoto Protocol in 2005 and therefore needs to implement the relevant provisions, and where appropriate, also implement concrete policies and measures to reduce greenhouse gas emissions, in particular in the energy and heavy industry sectors.

2) **Environment policy**

Algeria has developed a National Strategy for the Environment and Sustainable Development. This was accompanied by the endorsement by the government in 2002 of the National Environmental Action Plan for the Environment and Sustainable Development 2001-2004 (NEAP-SD). Its strategic priorities include: increased access to water and sanitation, improvement of solid and hazardous waste management, sustainable management of land and water, forest and biodiversity conservation, resource use efficiency.

A National Action Plan to combat desertification was adopted in 2003, closely linked to the NEAP and Algeria's National strategy against poverty. A National Programme on Integrated Municipal Waste Management was initiated in 2001, including a programme of investments in 2002-2003. Other recent programmes adopted at the national level include: National Programme for the definition of coastal and marine zones (2003), the National Programme for the evaluation of pollution in coastal marine waters, several reforestation programmes, the National Programme for the elimination of ozone depleting substances (2002), the National Programme of environmental education in schools (2002), the National Programme of actions under the sub-regional agreement with Algeria, Morocco and Tunisia for the accidental marine pollution in the southwest Mediterranean

3) **Environment legislation and its implementation**

A law on protection of the environment was adopted in 1983. In particular since 2000, a number of laws have been adopted covering waste management, land use planning, coastal protection, urban planning, promotion of renewable energies and protection of mountain zones. The development of the legislative framework has continued with laws under preparation on air quality, control of GMOs and industrial risk management. A regulation on Environmental Impact Assessment (EIA) stipulates that the results of studies be communicated to the public, but the low level of environmental awareness restricts the effectiveness of this provision. There is no system of integrated pollution prevention and control permitting. A number of implementing Decrees have been published or are being prepared, including on air quality and industrial risk management.

A National Report on the state and the future of the environment was published in 2000 and in 2003.

Scarce resources and frequent institutional changes pose a challenge for the implementation and enforcement of environment legislation.

Overall, environment legislation is in place in several areas but still needs further development, in particular with regard to implementing legislation.

4) Administrative capacity

The Ministry of Land Use Planning and Environment (MATE) is responsible for environment protection. A number of new environmental institutions were established in 2003 under the supervision of MATE, including a national observatory on environment and sustainable development, a solid waste agency, a coastal zone management agency, an environmental training centre, a centre for environmental information and cleaner production and an agency for the protection of biological diversity.

A number of other ministries are involved in environment issues, including the ministries of agriculture and rural development, water resources, tourism, fisheries and transport along with the ministry of industry, energy, mining and oil extraction.

Five regional inspectorates have been created under MATE to enforce environment regulations. At local level Algeria is divided into 48 Wilayas or provinces. Wilayas Environmental Directorates have been created to implement and follow up on national policy, apply legislation at local level, evaluate the state of the environment. Municipalities also have responsibility for implementation but do not always have the necessary resources.

Regarding integration of environmental considerations into other sectors, a High Council on Environment and Sustainable Development has been established with representatives from 12 different ministries (including environment, national defence, interior, health, foreign affairs, finance, transport, agriculture, industry and energy), led by the Prime Minister.

In recent years the state budget for environment protection has increased (in percentage terms) including public investments. A number of funds for environmental protection have been created, to be financed through taxes. Due to low collection rates, the main fund (the Fund for Environment and Depollution - FEDEP) is however being financed mainly from the state budget. A number of tax advantages have been introduced.

With regard to monitoring, surface water and drinking water qualities are monitored. Concerning ground water quality, a less developed monitoring programme is in place. As regards air quality, two monitoring programmes are carried out in Algiers and Annaba since 2002.

In order to ensure strategic planning and implementation and enforcement of environment legislation strengthening of administrative capacities, in particular at regional and local levels, constitutes an important challenge, including with regard to coordination between the relevant authorities.

5) Participation in regional and international processes

Algeria has ratified relevant international and regional environment conventions to which it is signatory, with the exception of the following Protocols to the Barcelona Convention: the amendments to the Dumping and Land-Based Sources Protocols, the New Emergency Protocol, the SPA (Specially Protected Areas) & Biodiversity Protocol and the Hazardous Wastes Protocol.

On the regional level, Algeria participates in the **Council of Arab Ministers for the Environment, the African Ministers Conference on the Environment and the Mediterranean Action Plan.**

In November 2005, the Euro-Mediterranean partners, including Algeria, collectively committed to “endorse a feasible timetable to de-pollute the Mediterranean Sea by 2020”. Successful achievement of the goal to reduce pollution levels will require a combination of both regional and national actions with the support of all actors in the Mediterranean. The key goals of **the Horizon 2020 initiative** are to tackle major sources of pollution including industrial emissions, municipal waste and urban waste water.

Algeria also participates in the **Mediterranean component of the EU Water Initiative**, a regional component of the EU Water Initiative as announced at the 2002 World Summit on Sustainable Development. The initiative aims to promote better governance and coordination between stakeholders.

In February 2006, a **Network for Environmental Compliance and Enforcement in the Maghreb (NECEMA)** was set up between Algeria, Libya, Mauritania, Morocco and Tunisia. The objective is to promote good environmental governance in the region through exchange of information and best practices.

6) Key areas where environment action is required

Algeria faces many challenges to promote environment protection. Key areas include air quality, water resource management and water quality, waste management, nature protection, coastal and marine pollution and desertification.

With regard to climate change, Algeria needs to implement relevant provisions of the Kyoto Protocol to the UN Framework Convention on Climate Change. Algeria has significant possibilities to use flexible mechanisms under this Protocol.

With a number of relatively new environment agencies and institutions it is important to continue strengthening administrative capacities and improving inter-ministerial cooperation. Establishment of a functioning system of environmental impact assessment will be important in this respect. It is also important to enhance possibilities for civil society and private sector participation in environment protection. Particular attention will need to be paid to implementation and enforcement of environment legislation.

Community and Member States cooperation with Algeria – Actual and planned disbursements for 2004-2005¹ (€M, grants and loans)

Sectors	EC	A T	BE	C Y	C Z	D K	DE	E E	E L	ES ²	F I	FR	H U	I E	IT	L T	L U	L V	M T	N L	P L	P T	S E	SI	S K	U K	Total	
Education	3		0,270037				0,957					12,744			0,956000													
Health			0,164172									0,676			0,705134													
Water supply and sanitation	5		0,382761				2,530			0,840000		26,367			-													
Government and Civil Society	6,4		0,917353				0,222			0,132000		4,3			2,138362													
Transport and storage			8,216724									11,758			-													
Communications	5,9		-												-													
Banking and financial services	8,6		-												-													
Business/Private sector	32		-				2,439					3,097			-													
Energy			-									0,106			-													
Agriculture, forestry, fishing	1,6		1,550669							0,900000		0,304			-													
Industry, Mining and Construction	10		-							0,350000		13,882			-													
Trade and tourism			-									0,063			-													
Environmental Protection			0,075000				3,000								0,200000													
Gender			-							0,457000					-													
Commodity aid			-												-													
Budget support /SAP			-				0,511								-													
Food aid			0,850000												3,000000													
Debt relief			-												26,000000													
Emergency assistance			0,009755												1,500000													
Support to NGOs	3		0,215000				0,028			1,200000		0,760			0,561000													
Others	8,5		0,191100									0,703			-													
Total	84		12,460371				9,687			3,879000		74,76			35,060496													

¹ 2004 AND 2005: disbursements to be taken into account.

² Disbursements 2005 and 2006 (estimation)

**Modalités de l'appui de la BEI
dans la mise en œuvre de sa coopération financière
avec les pays partenaires méditerranéens**

Comme prévu dans le cadre général de la Politique européenne de voisinage, il est précisé que la Banque européenne d'investissement pourra contribuer au financement de projets et de programmes portant sur des investissements dans les secteurs des infrastructures et des secteurs productifs, avec une priorité en faveur des projets qui aident à la création d'un environnement favorable à l'investissement privé ainsi qu'au développement du secteur privé.

Les montants et modalités de financement des projets seront déterminés en fonction des résultats d'une évaluation préalable détaillée de chaque projet, menée conformément aux procédures de la Banque. La cohérence de ces projets avec les objectifs et les politiques extérieures de l'Union européenne fera partie de cette évaluation, de même que l'articulation des moyens mis en œuvre par la Banque avec ceux de la Commission européenne.

Dans ce cadre, la Banque mobilisera l'ensemble des instruments à sa disposition et en particulier des prêts sur ses ressources propres, des capitaux à risques et de l'assistance technique.

La Banque rappelle que depuis 2000, ses interventions en Algérie ont principalement porté sur les secteurs suivants :

- Transport (autoroutes et voirie urbaine d'Alger),
- Eau (conduite d'eau potable)
- Reconstruction d'infrastructures publiques après catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre),
- Secteur privé (cimenterie et société de leasing).

Eu égard à la bonne situation financière de l'Etat liée aux revenus pétroliers, le Gouvernement algérien ainsi que la Sonatrach procèdent au remboursement par anticipation des prêts octroyés par les Banques et en particulier par les Institutions financières multilatérales afin de diminuer sa dette extérieure. La BEI sera en conséquence remboursée par anticipation de **tous** les prêts sur ressources propres et de tous les prêts spéciaux sur mandats CE et ceci au plus tard le 31 juillet 2006.

Les futures interventions de la Banque en Algérie se concentreront par conséquent sur les projets relevant du secteur privé, en appui à la politique du gouvernement visant à promouvoir les initiatives privées, attirer les investissements privés et libéraliser le secteur des hydrocarbures. La Banque procède activement à l'identification de projets d'investissements du secteur privé notamment dans les secteurs de la valorisation du gaz et des hydrocarbures, du transport de gaz, des engrais et de l'exploitation minière.

Concernant les opérations de la Banque relevant des prises de participations (capital et quasi-capital), la Banque déploie des ressources émanant du budget communautaire. Dans le passé, les montants investis en Algérie n'ont que rarement excédé les 10, voire 20 millions d'euros par an. La Banque recherchera en particulier les buts suivants, liés au développement du secteur privé :

- Promotion de l'accès au financement pour les PME, par le biais du développement de l'industrie du capital investissement en Algérie, notamment par le soutien – financier et technique – de nouveaux opérateurs ou de nouveaux fonds (algériens ou régionaux) de capital investissement opérant suivant les meilleures pratiques internationales ;
- Développement du secteur financier algérien, notamment le secteur bancaire par l'accompagnement de la création de nouveaux établissements privés ;
- Promotion de l'activité d'investisseur en fonds propres en Algérie par le biais de co-investissements dans des sociétés industrielles locales de moyenne taille ;
- Promotion de l'investissement direct étranger par le biais de prises de participation dans des sociétés industrielles de moyenne à grande taille, sponsorisées par des groupes étrangers et en particulier européens ;
- Soutien à l'essaimage et au démarrage d'entreprises au travers d'opérateurs qualifiés.